

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 442

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après la seconde occurrence du mot :

« lutter »,

insérer le mot :

« territorialement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à territorialiser l'application du passe sanitaire par départements en fonction de leurs critères de vigilance sanitaire.